

## Journée mondiale de l'enfance 2003

### Salvador. Qu'est-il advenu des enfants « disparus » ?

Des milliers d'enfants ont « disparu » au cours du conflit armé qui a déchiré le Salvador entre 1980 et 1991. De nombreux enfants ont été tués ou enlevés par des soldats à la suite de massacres ou « opérations de nettoyage » perpétrés avec le soutien de l'armée contre la population civile. Certains de ces enfants avaient assisté au meurtre de leurs parents ; d'autres s'étaient simplement trouvés séparés d'eux. Ils ont été placés dans des orphelinats ou emmenés dans des bases de l'armée, ou encore proposés à l'adoption. Ce sont les enfants « disparus » du Salvador.

Amnesty International estime que les autorités salvadoriennes n'ont pas respecté leur obligation d'enquêter sur ces violations des droits humains et de sanctionner les responsables. De plus, elles se sont abstenues de soutenir les initiatives prises par les parents, par des proches et par des ONG pour retrouver ces enfants « disparus », alors même qu'il existe des éléments prouvant qu'un grand nombre d'entre eux sont toujours vivants.

### Passez à l'action !

Veillez exhorter le président Francisco Flores Pérez à soutenir la création d'une commission nationale de recherche pour que toute la lumière soit faite sur les circonstances de ces « disparitions », et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que ces enfants soient retrouvés et pour qu'ils reprennent possession de leur identité et de leur passé. Il faut que les appels lancés par les familles de ces enfants soient entendus.

[SAMPLE LETTER]

Monsieur le Président de la République,

Je suis extrêmement préoccupé(e) par le fait que l'on ignore toujours où se trouvent des milliers d'enfants « disparus » au cours du conflit armé qui s'est déroulé au Salvador entre 1980 et 1991. Les familles de ces enfants tentent de les retrouver depuis de nombreuses années, d'autant plus qu'il a été prouvé qu'un grand nombre d'entre eux sont toujours vivants.

Je vous prie instamment, vous-même ainsi que votre gouvernement, de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour rechercher et retrouver ces enfants qui ont été séparés de leur famille afin qu'ils puissent reprendre possession de leur identité et de leur passé, et afin que leurs familles puissent enfin savoir ce qu'il est advenu d'eux et cessent d'être tourmentées par l'incertitude.

Je vous exhorte, et j'exhorte également votre gouvernement, à tenir compte des initiatives prises par les familles et par des ONG pour soutenir la création d'une commission nationale de recherche par l'Assemblée législative afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances dans lesquelles ces enfants ont été séparés de leurs parents au cours du conflit armé.

Par ailleurs, le Salvador doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu des normes internationales relatives aux droits humains en ce qui concerne l'indemnisation des victimes de violations de ces droits, en créant et en alimentant un fonds d'indemnisation des victimes et de leurs familles.

Enfin, je vous demande instamment de veiller à ce qu'une enquête exhaustive, impartiale et indépendante soit ouverte pour que les responsables présumés soit déférés à la justice.



Ana Julia Mejía Ramirez. Cette jeune fille a « disparu » dans le département de Morazán en décembre 1981, en même temps que sa sœur Carmelina Mejía Ramirez.  
© Pro- Busqueda

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

[END SAMPLE LETTER]

[TARGET]

**Veillez envoyer vos appels à**

Président de la République du Salvador  
S.E. Francisco Flores  
Presidente de El Salvador  
Casa Presidencial  
Avda. Los Diplomáticos, Calle México  
Barrio San Jacinto  
San Salvador, Salvador  
Fax : +503 243 99 47  
Courriel: [casapres@casapres.gob.sv](mailto:casapres@casapres.gob.sv) \*

\* Si vous envoyez votre lettre par courriel, veuillez nous en adresser une copie à l'adresse suivante :  
[cc.appeals@amnesty.org](mailto:cc.appeals@amnesty.org)